



# RETRAITE

## LIVRET D'ACCUEIL



Union Fédérale Retraités THCB  
263, rue de Paris - case 415 - 93514 Montreuil Cedex  
Tel 01 55 82 84 89 – Email : thc@cgt.fr - Site www.thcb-cgt.fr



## Je suis syndiqué à la CGT et la retraite approche

### « La CGT, j’y suis, j’y reste »

Cher.e camarade,

Tu seras bientôt en fin d’activité. Ce moment très attendu est synonyme de temps libre et d’activités choisies.

Le rythme de vie personnel change, les contacts sont différents et parfois moins nombreux, c’est ce pourquoi nous te proposons de nous rejoindre dans le monde syndical où tu as toujours évolué afin de maintenir ce lien.

Ce livret est édité pour te convaincre que même après la cessation d’activité professionnelle, nous avons toujours des revendications à faire avancer. C’est pourquoi nous t’invitons à y demeurer « actif ».

En restant soudés, actifs et retraités, nous pouvons favoriser la réussite des luttes et revendications. Pour cela, il faut que tu sois au cœur des enjeux, ce qui te permet de garder le lien avec l’organisation syndicale.

Nous te souhaitons une bonne lecture en attendant de te compter parmi nous et t’adressons nos salutations fraternelles.

UFR THCB CGT

**Marie-Hélène BOURLARD**

Secrétaire générale de l’UFR



# Se préparer à une vie nouvelle

## La retraite que tu vas percevoir n'est pas un cadeau

C'est la contrepartie d'un salaire socialisé : actif, ton bulletin de salaire indique un montant de salaire brut et diverses retenues, dont les retraites (secteur privé) ou la pension civile (fonctions publiques). Ce sont ces retenues qui financent les retraites versées simultanément à celles et ceux qui ont quitté la vie professionnelle. A ton tour, tu vas bénéficier de ce système de solidarité entre générations que patronat et gouvernement veulent casser : ta retraite sera financée par les cotisations sociales des actifs.

## C'est aussi la reconnaissance des droits acquis tout au long d'une vie de travail.



Faire valoir ces droits dans leur intégralité n'est pas automatique, et il est important de bien préparer et compléter son dossier.

Une fois la retraite liquidée, la modifier relève souvent du parcours du combattant, et attention aux délais de prescription, tant pour demander la révision que dans ses effets pécuniaires !

## Se faire aider dans ces démarches est souvent utile, surtout dans le cas où l'on relève de différents régimes de retraite.

Pour cela, tu peux être tenté de faire entière confiance au service Ressources Humaines de ton entreprise ou de ton administration.

Tu peux surtout solliciter l'appui de ton syndicat ou de ta section syndicale. S'il n'y a pas en son sein d'expert en la matière, tu seras mis en contact avec un camarade qui pourra répondre à tes questions : la force de la CGT, c'est d'avoir des militants salariés dans les organismes de retraite, des représentants mandatés dans les différents conseils d'administration des caisses de retraite, des référents spécialisés dans ses différentes structures locales ou départementales... bref, c'est d'être une force interprofessionnelle !

## En pratique

**Il est conseillé de s'y prendre à l'avance, de 6 mois avant la date prévue de départ en retraite.**



La première démarche à faire est de demander un Relevé Individuel de Situation (RIS) auprès du régime auquel tu es affilié au moment de la demande. Le RIS est un relevé de carrière inter-régimes qui reprend, en principe, l'intégralité des droits acquis au sein des différents régimes de retraite auxquels tu as cotisé (obligatoires et complémentaires). Il récapitule les périodes d'activité, les revenus correspondants (qui vont déterminer le salaire de référence servant au calcul de la retraite), le nombre de trimestres validés (à l'exception de ceux validés au titre de la maternité ou du service militaire) pour les régimes de base et le nombre de points acquis pour les régimes complémentaires.

**Tous ces éléments sont à vérifier et à faire rectifier sans attendre en cas d'erreur ou d'omission.**



La seconde démarche utile, c'est de te faire préciser, par le service Ressources Humaines de ton entreprise ou ton administration, ta situation en matière de congés restant à prendre et de Compte Épargne Temps (CET) pour déterminer sans contestation ta date de départ effective.

Il ne reste plus qu'à informer ton employeur et à transmettre ta demande à la caisse de retraite du régime de la dernière activité professionnelle.

**[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)**

Pour le régime général, la demande est à déposer à la CARSAT par ton compte personnel créé sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Une fois la demande de retraite de base effectuée, tu pourras déposer ta demande de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) auprès du CICAS (Centre d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés), la prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone.

**Renseigne-toi auprès de ton syndicat CGT THCB**



Si tu es affilié pour tout ou partie de ta carrière à un régime particulier, renseigne-toi auprès de ton syndicat, de la section syndicale ou de la Fédération du Textile Habillement Cuir Blanchisserie (THCB).

# Rester syndiqué à la retraite, oui !

## Mais comment ?

**Lorsqu'on a défendu ses intérêts de salarié collectivement au sein de la CGT, il n'y a aucune raison d'arrêter au moment de la retraite**

Grâce à la disponibilité et au recul qu'elle procure, il est possible de le faire autrement, de garder un lien avec les actifs, de confirmer son soutien à la CGT et d'aider les plus jeunes à défendre leurs revendications. Les retraités ont également leurs propres revendications : pouvoir d'achat, accès aux soins, aux transports, aux loisirs, aux services publics, etc... Les évolutions de notre société étant profondes et rapides, et ne tenant que rarement compte des aspirations des 17 millions de retraités que compte notre pays, rester syndiqué c'est aussi et surtout la possibilité de débattre et d'agir collectivement sur les grandes questions revendicatives et les grandes questions de société, et ce sont des moments de convivialités.

**Il y a de nombreuses manières de rester syndiqué à la CGT au moment de la retraite. Chacun choisit ce qui lui convient le mieux, en fonction de son lieu de vie notamment.**



La première possibilité, notamment quand le lien avec l'ancien employeur n'est pas totalement rompu, est de **rester dans son syndicat** ou dans une section syndicale spécifique de retraités. C'est généralement le cas dans la fonction publique, mais aussi celui de quelques grosses entreprises du secteur privé.

En relation avec l'Union Fédérale de Retraités (UFR), une autre possibilité est **d'intégrer un syndicat organisant les retraités** d'un secteur d'activité spécifique sur un territoire, par exemple un syndicat de retraités du Textile, de l'Habillement, du Cuir et de la Blanchisserie (THCB)...

Troisième possibilité : **intégrer un syndicat « MULTIPRO »** réunissant localement des retraités venant d'horizons professionnels divers. Si aucune de ces possibilités ne te convient, ou si tu ne souhaites pas intégrer une de ces structures, tu es rattaché à l'Union Syndicale Locale des Retraités (USLR) dont dépend ta commune.

Enfin, à défaut d'**USLR dans un territoire**, le rattachement se fait à l'Union locale CGT dont dépend ta commune.

## Il y a tant à faire ...

### UNE RETRAITE DÉCENTE

La CGT revendique le droit à un travail décent. Pour être décent : le travail doit allier plein emploi, instauration d'une protection sociale pour tous, salaire suffisant, égalité professionnelle et dignité.

La retraite doit répondre à des exigences analogues en matière de montant des pensions, de protection sociale, de sécurité et de dignité, en tenant compte des spécificités des retraités et personnes âgées. Voilà pourquoi, notamment, le minimum de pension doit être revalorisé et correspondre au montant du SMIC revendiqué par la CGT. Le taux des pensions de réversion doit être portée à 75% sans conditions d'âge ni de ressources.

### SANTÉ ET AUTONOMIE

Ces questions sont importantes quand on est retraité, plus particulièrement pour les personnes âgées.

La CGT revendique une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie.

Notre système de Sécurité sociale, fondé sur la cotisation solidaire et non sur l'impôt (CSG, CRDS, CASA), doit être renforcé : remboursement à 100% de toutes les dépenses d'assurance maladie, généralisation du tiers-payant obligatoire, prévention et dépistage, suivi médical post-professionnel, développement des centres de santé, droit à compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie dans le cadre de l'assurance maladie.

Retraité, tu peux te battre pour des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité, avec des établissements d'hébergement qui soient de véritables lieux de vie sociale et de prévention.

### SERVICES PUBLICS

Outils de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale, les services publics sont tous et partout en grand danger. Les retraités ont naturellement toute leur place, notamment au niveau tant urbain et rural, pour les défendre et revendiquer leur développement sur la base des principes d'égalité d'accès, de continuité, de proximité et d'adaptabilité aux besoins des usagers.



## LOGEMENT

Disposer d'un logement décent, que l'on en soit propriétaire ou locataire, est un droit fondamental. Cela implique un nombre de logements sociaux et adaptés à l'âge ou au handicap en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire, ainsi que des aides permettant l'adaptation des logements au fil du vieillissement pour la sauvegarde de l'autonomie.

## TRANSPORTS

Le droit et l'accès aux transports pour tous dans le cadre d'une politique cohérente, c'est essentiel pour assurer le lien social et la vie quotidienne.

La CGT propose une approche multimodale et complémentaire des modes de transports pour aller vers la transition énergétique dans le cadre d'un développement humain durable.

Nous avons besoin, en milieu urbain comme en milieu rural, de transports répondant aux besoins de la population (y compris des retraités), en matière de fréquence, d'horaires, de confort, d'accessibilité, de réseaux, de politique tarifaire, etc. Pour agir, tu peux investir et participer à toutes les structures concernant la défense et le développement des transports (comités de ligne, enquêtes publiques, réunions publiques, associations, etc.).

## LOISIRS, CULTURE ET INFORMATION, ACTIVITÉS PHYSIQUES

Un droit sans moyens pour l'exercer est illusoire. S'agissant des loisirs, de la culture et des sports, pouvoir d'achat insuffisant, difficultés de déplacement ou situation de handicap en limitent souvent l'accès pour les retraités.

En tant que retraité, tu auras collectivement à faire prendre en compte cette situation auprès de toutes les structures concernées par l'organisation ou le financement de ces activités : organismes sociaux, centres sociaux associatifs ou communaux, comité social et économique (CSE) ou administrations gardant les retraités comme ayant droits... Parmi ces structures, l'association Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR) et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) occupent une place particulière, puisqu'elles agissent sur des valeurs de solidarité proches de celles du syndicalisme CGT.



**Rester syndiqué à la retraite  
c'est faire vivre la solidarité  
entre générations en construisant  
une société pour tous les âges**

**Actifs & retraités**  
*Ensemble* **la cgt**

## Rester informé

### Rester syndiqué à la retraite, c'est aussi garder le lien avec l'organisation



Grâce notamment au mensuel de la CGT « **ENSEMBLE** » que reçoit chaque adhérent.

Les retraités ont aussi le magazine « **VIE NOUVELLE** ». Il paraît tous les deux mois et dans ces pages vous trouverez des articles sur l'actualité du mouvement social, des informations sur la vie syndicale mais aussi des chroniques sur la vie artistique et culturelle, sur la société, des rencontres, des pages pratiques... c'est un magazine fait par et pour les retraités.

**Vie nouvelle**  
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

**13 €<sub>,80</sub>**  
\*Offre réservée aux nouveaux abonnés

**Abonnez-vous !**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Dernière profession : .....

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (13,80 €)\*  
à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

**Ou parrainez un(e) ami(e) !**

**Le magazine fait par et pour les retraités**

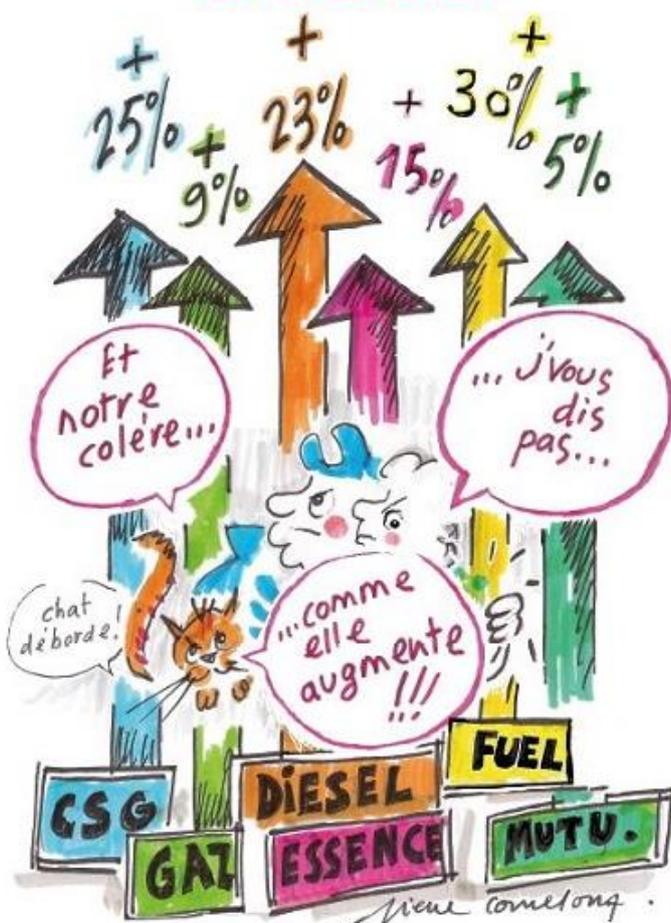
**" C'est le moment de le faire connaître "**

**www.ucr.cgt.fr**

Informative et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre \*

# INDECOSA CGT

LES RETRAITÉS NE SONT PAS SEULEMENT  
EN COLÈRE...



ILS VEULENT  
UNE REVALORISATION  
DE LEURS PENSIONS

domaines à mettre au service de tous, ou si tu souhaites t'investir dans la défense des consommateurs dans un « esprit » CGT, tu seras le bienvenu au sein de l'équipe INDECOSA-CGT.

INDECOSA-CGT est née en octobre 1979 d'une volonté de la CGT de se doter de moyens nouveaux pour agir dans les domaines de la consommation, l'environnement et du cadre de vie.

**Tout adhérent de la CGT,  
en activité ou en retraite,  
est statutairement  
membre d'INDECOSA**

INDECOSA-CGT est partie prenante de toutes les luttes pour la protection des consommateurs, pour la défense du service public de la consommation, le renforcement des moyens de la DGCCRF et l'existence d'un code de la consommation.

INDECOSA-CGT intervient dans de nombreux domaines : litiges de la consommation, surendettement, logement, accès, qualité et tarification des services publics, environnement, santé, sécurité des consommateurs...

Si tu as des connaissances ou des compétences dans l'un de ces



## Garder le lien avec les autres



Les retraités sont en passe de constituer un tiers de la population. La retraite prend donc une dimension individuelle et sociale jamais connue.

La possibilité pour chaque retraité de répondre à ses aspirations en matière de loisirs, de vacances et de culture dépend bien sûr de son âge et de son état de santé. Mais dépend d'abord et surtout des moyens matériels dont il dispose.

Comment ne laisser aucun d'entre eux sur le côté, comment nouer des contacts et tisser des solidarités entre retraités ?

### « Loisirs et Solidarité des Retraités » (LSR)

Pour offrir ce lien social dont nous avons tous besoin, la CGT a créé la Fédération « Loisirs et Solidarité des Retraités » (LSR) sous la forme d'associations autonomes en territoires (loi de 1901) coordonnant leurs actions et leurs forces.



LSR, 263 rue de Paris 93515 Montreuil



# Contacts CGT retraités



**Adressez-vous  
à un militant de votre syndicat**

ou à

**UFR (Union Fédérale des Retraités) THCB**

case 415,

263 rue de Paris

93515 Montreuil Cedex

**WWW-THCB-CGT.FR**

**01 55 82 84 89**





## **Union Fédérale Retraités THCB**

**263, rue de Paris - case 415**

**93514 Montreuil Cedex**

**Tel 01 55 82 84 89 – Email : [thc@cgt.fr](mailto:thc@cgt.fr)**



**Informez-vous**



**[thcb-cgt.fr](http://thcb-cgt.fr)**